

Infoparlement

NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE SESSION D'ÉTÉ 2016

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'été du Parlement. Pendant cette session, plusieurs textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'été 2016 du Parlement. Durant cette session d'été, un texte de grande importance pour l'avenir de la politique européenne suisse est à l'ordre du jour du Conseil des Etats. Il s'agit de l'accord pour **la ratification du Protocole III concernant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) à la Croatie (16.028)**. Par ailleurs, le Conseil des Etats aura à se prononcer sur la motion des Verts «**Tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée. Apporter une aide massive et immédiate sur place et créer des ouvertures dans la forteresse Europe**» (15.3484).

Le Protocole Croatie, signé le 4 mars 2016 par le Secrétaire d'Etat Mario Gattiker, doit en effet être ratifié dans les meilleurs délais par le Parlement. Au cours de la session spéciale d'avril, le Conseil national a suivi l'avis de sa Commission de politique extérieure et donné son accord à la ratification dudit protocole. C'est maintenant au tour du Conseil des Etats d'approuver cette ratification qui est un premier pas essentiel en vue d'un accord entre la Suisse et l'UE. S'il s'agit du seul enjeu majeur purement européen de cette session, il est de taille puisqu'il conditionne la participation de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020 et à Erasmus+. Suite au vote en faveur de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le Conseil fédéral avait en effet annoncé qu'il n'était pas en mesure de signer le Protocole Croatie qui enfreignait l'article 121a de la Constitution. En acceptant finalement de le signer, le gouvernement souhaite préparer le terrain en vue d'un futur accord avec l'UE visant à sauvegarder la place de la Suisse au sein des programmes européens. Cette stratégie ne peut s'avérer payante qu'à condition que le Conseil des Etats soutienne à son tour la ratification du protocole en question.

En outre, le Conseil des Etats débattrà des solutions que la Suisse pourrait apporter à la crise migratoire en Méditerranée. Le Conseil national, qui a examiné cette question lors de la session d'hiver, a rejeté quatre des six points proposés, ne gardant que le renforcement de l'aide suisse à l'Italie et à la Grèce, ainsi que le soutien aux réfugiés en Syrie et refusant notamment de s'engager en faveur d'une refonte du système Dublin. Le Nomes estime pour sa part que tous les points de la motion devraient être acceptés en raison de la situation dramatique actuelle et de la nécessaire évolution du système Dublin. En effet, la question des réfugiés est un défi qui concerne l'Europe entière et non les seuls pays méditerranéens. De ce fait, en tant que membre du système Schengen/Dublin et pays au centre de l'Europe qui en partage les valeurs, la Suisse doit contribuer à trouver des solutions aux défis actuels concernant les réfugiés et apporter son aide aux Etats touchés. Seules des solutions à long terme prises en accord avec nos voisins européens, permettront de sortir par le haut de la crise actuelle.

En conclusion, cette session parlementaire est une étape importante pour la politique européenne suisse. D'une part parce que l'accord pour la ratification du **Protocole III concernant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes**

(ALCP) à la Croatie doit faciliter la recherche d'une solution durable pour sortir de l'impasse du 9 février 2014. Et d'autre part parce que l'acceptation de la motion d'aide aux réfugiés doit permettre de rejeter une nouvelle fois l'illusion selon laquelle le salut de la Suisse passerait par l'isolement et non par une coopération renforcée avec ses voisins et l'UE.

CALENDRIER

CN: traité au Conseil national; CE: traité au Conseil des Etats; **en gras**: objet principal. * : peut être traité le 31/05, le 2/06, le 6/06, le 7/06, le 8/06, le 9/06, le 13/06, le 14/06, le 15/06 ou le 16/06.

1 ^{ère} semaine		
30/05/2016 16h15-20h00	CE	Délégation AELE/Parlement européen. Rapport (16.010)
	CE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (16.011)
	CE	Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe (16.012)
	CE	Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport de la 49 ^e législature. (16.021)
	CN	Iv.pa. Reimann Lukas. Renforcement de la sécurité. Réintroduire et intensifier les contrôles aux frontières (CPS) (15.443)*
02/06/2016, 08h00-13h00	CE	Accord sur la libre circulation. Extension à la Croatie (16.028)
	CE	Iv.ct.GE. Stop au secret des négociations de l'accord sur le commerce des services (15.325)
2 ^e semaine		
06/06/2016, 15h15-20h00	CE	Po. Vonlanthen. Création du marché unique numérique européen. Quelles conséquences pour la Suisse ? (16.3080)

09/06/2016, 08h00-13h00	CN	Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (<u>16.025</u>)
3^e semaine		
13/06/2016 14h30 – 19h00	CE	Ip. Abate. Accès au marché italien pour les fournisseurs suisses de services financiers. Où en sommes-nous ? (<u>16.3083</u>)
15/062016 8h00-13h00 puis 15h00-19h00	CN	Interventions parlementaires relevant du DETEC
	CN	Délégation AELE/Parlement européen. Rapport. (<u>16.010</u>)
	CN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (<u>16.011</u>)
	CN	Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport (<u>16.012</u>)
	CN	Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport de la 49 ^e législature (<u>16.021</u>)
	CE	Mo. Conseil national (Reimann Lukas). Retirer la demande d'adhésion à l'UE et dire les choses telles qu'elles sont (<u>14.3219</u>)
16/06/2016 8h00-13h00	CE	Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux. Classement (<u>11.3468, Mo. CIP-N et 11.3751, Mo. CIP-E</u>)
	CE	Mo. Conseil national (Groupe G). Tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée. Apporter une aide massive et immédiate sur place et créer des ouvertures dans la forteresse Europe (<u>15.3484</u>)
	CN	Interventions parlementaires relevant du DETEC
	CE	Iv.ct.SG. Garantir la sécurité malgré les flux de réfugiés (<u>16.300</u>)

PRINCIPAUX OBJETS

CONSEIL NATIONAL

Initiative parlementaire traitée le 31/05, le 2/06, le 6/06, le 7/06, le 8/06, le 9/06, le 13/06, le 14/06, le 15/06 ou le 16/06.

Initiative parlementaire Reimann Lukas : « Renforcement de la sécurité. Réintroduire et intensifier les contrôles aux frontières (CPS) » (15.443)

Statut : non encore traité au conseil.

Texte : « Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La Constitution sera complétée comme suit :

Art. 57

...

Al. 3

La Suisse contrôle ses frontières de manière autonome et systématique. »

Commentaire : *L'hypothèse des contrôles systématiques aux frontières signifie la fin des accords de Schengen. L'espace Schengen a été créé afin de faciliter le quotidien des citoyens européens et de permettre d'améliorer le potentiel de croissance économique. Combattre le crime de manière transfrontalière est également un aspect clé de ces accords, ce que permet le système d'information Schengen (SIS). La criminalité transnationale que constitue le commerce de drogues, la traite d'êtres humains et le terrorisme ne s'arrêtent pas aux petits États – bien au contraire. Seul un système de sécurité intelligent et paneuropéen permet de faire face à cette criminalité. Même la Grande-Bretagne reconnaît la valeur d'une telle institution paneuropéenne et participe au SIS.*

En janvier de cette année, la Commission de politique de sécurité du Conseil national a rejeté cette initiative. Le Nomes approuve la position de la Commission.

Le Nomes recommande le rejet de cette initiative parlementaire.

PRINCIPAUX OBJETS

CONSEIL DES ETATS

Mardi 2 juin 2016, 8h15 – 13h00

Message du 4 mars 2016 concernant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie

Statut : Traité par le Conseil national.

Texte : «Par le présent message, le Conseil fédéral demande au Parlement d'approuver le protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie. Cet accord fait partie intégrante des accords bilatéraux I et constitue un pilier important pour l'économie suisse. L'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie est une condition de la poursuite de la voie bilatérale.»

Commentaire : *La ratification du Protocole Croatie est une étape importante pour la sauvegarde de nos relations avec l'UE. Ce texte aurait dû être signé et ratifié bien plus tôt et sa suspension a souligné encore davantage l'importance des relations entre la Suisse et l'UE. Il s'agit maintenant de mettre toutes les chances de notre côté pour garantir le succès des négociations avec l'UE. Par ailleurs, la ratification dudit Protocole est une condition sine qua non à la participation de la Suisse en tant qu'Etat associé au programme de recherche scientifique Horizon 2020 et à Erasmus+. Perdre ce statut aurait des conséquences catastrophiques pour les universités et centre de recherches suisses qui seraient exclus des consortiums européens et se verraient privés de financements importants.*

Le Nomes recommande d'approuver la ratification du Protocole Croatie.

Jeudi 16 juin 2016, de 8h00 – 13h00

Motion Verts : «Tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée. Apporter une aide massive et immédiate sur place et créer des ouvertures dans la forteresse Europe»

Statut : Motion au 2^e Conseil.

Texte : « La Suisse peut contribuer largement, tant à elle seule qu'en coopération avec les Etats Dublin, à remédier à cette catastrophe. Nous chargeons par conséquent le Conseil fédéral... » [Lire la suite](#)

Commentaire : *le Nomes estime que la catastrophe humanitaire qui se déroule actuellement en Méditerranée avec l'afflux massif de réfugiés concerne toute l'Europe et non seulement les pays avec accès direct à la Méditerranée ou ayant des frontières avec des pays tiers. La Suisse doit donc continuer sa coopération avec les Etats Dublin en participant activement à l'accueil des réfugiés. Bien que la Suisse n'ait pas de pouvoir d'influence sur la politique extérieure de l'UE de par son statut d'Etat tiers au sein de celle-ci, elle se doit, en tant que membre de Schengen-Dublin, de participer à l'effort européen pour trouver des solutions à la crise migratoire actuelle non seulement en Europe, mais également sur les territoires d'origine des migrants.*

Le Nomes recommande d'approuver cette motion.

Contact et informations



François Cherix
Co-président du Nomes
francois.cherix@europa.ch



Martin Naef
Co-président du Nomes
martin.naef@europa.ch



Lukas Schürch
Generalsekretär der Nebs
Tél. 031 302 35 36
lukas.schuerch@europa.ch



Caroline Iberg
Secrétaire générale adjointe du Nomes
Tél. 031 302 35 36
caroline.iberg@europa.ch

Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

www.europa.ch

